



INADVERTANCE OU PROVOCATION ?

Il serait bon de rappeler à la direction de la "Nouvelle France" que son imprimeur ("Evénement") a reçu une vingtaine d'actions en dommages et subi autant de condamnations, pour un article guère plus libelleux que la tartine nationaliste signée Raphaël Gervais qu'on lit dans sa livraison de juillet.

Les membres libéraux de la législature de Québec, y sont traités "d'élite de goujats", d'apaches, de vendus, de chiens musclés, et autres élégantes aménités. A entendre cet archange bavard, il n'y a plus ni honnêteté ni vérité dans les débats parlementaires.

Il voterait une indemnité de \$3,000 par an aux députés "s'ils s'engageaient à ne jamais prendre leurs électeurs par le gousset et par le ventre." Il ne veut pas de "l'infâme politique" parce qu'elle lui commanderait de trahir la langue de ses pères.

Ces charmantes paroles s'adressent naturellement aux seuls libéraux, car Raphaël daigne faire une exception qu'on devine aisément. "Enfin, après quinze ans nous avons des hommes" ! dit-il.

Il est clair que le compliment est pour les nouveaux-venus : l'homme avec un grand H, et son ombre le jeune Armand.

Dans une autre partie de cet extravagant article, le concile plénier est dénoncé à l'avance comme "un instrument d'unification et d'anglicisation." La religion est réduite à une question nationale. Les févristes appelleraient cela du gallicanisme.

On demande comment il se fait qu'une revue publiée sous la direction d'un prêtre de l'archevêché prête ses pages à de pareilles audaces. Il faut croire que c'est par pure inadvertance cette fois.

L'"Action Sociale" s'est enfin décidée à insérer la lettre de l'abbé Bérubé. Ce que ça lui coûtait ! Le Dr Jules, après l'avoir tournée et retournée dans ses pieuses mains pendant plusieurs jours, a enfin daigné ajouter son imprimatur à celui de l'évêque de Prince-Albert.

Seulement, il accompagne le document de commentaires désagréables pour M. l'abbé Bérubé, le félicite parfaitement de ses "bonnes relations avec les gouvernements, d'agir en marge de la loi", etc.

Il vise l'abbé, mais atteint l'évêque. Pas trop mal pour un défenseur de la foi !

L'épiscopat canadien

A l'approche du premier concile plénier du Canada, nos lecteurs trouveront sans doute bon à consulter le chapitre de renseignements que nous empruntons à l'Annuaire du Clergé canadien "Le Canada ecclésiastique (1908)", donnant aussi exactement que possible la composition de l'épiscopat actuel.

SON EXCELLENCE MGR DONATO SBARETTI

Délégué Apostolique du Canada

Né à Montefranco, archidiocèse de Spolète, province d'Ombrie (Italie), le 12 novembre 1856; ordonné prêtre le 12 avril 1879; professeur d'Éthique et *Minutante* de la Propagande pour les affaires américaines, auditeur de la délégalion à Washington (États-Unis), janvier 1893; évêque de la Havane (Cuba) le 14 février 1900, archevêque titulaire d'Éphèse 1901, délégué apostolique au Canada, 26 novembre 1902.

Province Ecclésiastique de Québec

Comprenant cinq diocèses: Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, et le Vicariat Apostolique du Golfe St-Laurent.

Province Ecclésiastique de Montréal

Érigée par bref de SS. Léon XIII, 10 mai 1887, comprenant cinq diocèses: Montréal, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette.

Province Ecclésiastique de Toronto

Érigée en 1890, comprenant trois diocèses: Toronto, Hamilton et London.

Province Ecclésiastique de Kingston

Érigée en 1889, comprenant quatre diocèses: Kingston, Peterboro, Alexandria et Sault Ste-Marie.

Province Ecclésiastique de St Boniface

Érigée en 1871, comprend trois diocèses: St-Boniface, St-Albert et Prince-Albert, et le vicariat apostolique d'Athabaska.

Province Ecclésiastique de St Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

1857, ordonné prêtre le 29 juin 1882, nommé évêque de Tubana et coadjuteur de Mgr Gravel 30 septembre 1889, évêque 28 janvier 1904.

Vicariat apostolique du Golfe, érigé en 1905, comprenant Anticosti, le Labrador jusqu'à la Baie d'Hudson.

Évêque actuel (1er):
S. G. Mgr Gustave Blanche

Érudite, né le 30 avril 1849 à Josselin (diocèse de Vannes, France), ordonné prêtre le 16 mars 1873, élu évêque titulaire de Sicca et vicar apostolique du Golfe St-Laurent 12 septembre 1905.

Province Ecclésiastique de Québec

Comprenant cinq diocèses: Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, et le Vicariat Apostolique du Golfe St-Laurent.

Province Ecclésiastique de Montréal

Érigée par bref de SS. Léon XIII, 10 mai 1887, comprenant cinq diocèses: Montréal, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette.

Province Ecclésiastique de Toronto

Érigée en 1890, comprenant trois diocèses: Toronto, Hamilton et London.

Province Ecclésiastique de Kingston

Érigée en 1889, comprenant quatre diocèses: Kingston, Peterboro, Alexandria et Sault Ste-Marie.

Province Ecclésiastique de St Boniface

Érigée en 1871, comprend trois diocèses: St-Boniface, St-Albert et Prince-Albert, et le vicariat apostolique d'Athabaska.

Province Ecclésiastique de St Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Érigée en 1904, comprenant Algona, Nipissing, Thunder Bay et les Iles Manitoulines.

Évêque actuel (1er):
S. G. Mgr Narcisse-Zéphirin Lorrain

Né à St-Martin 13 juin 1842, ordonné prêtre 4 août 1867, vicaire général du diocèse de Montréal 3 août 1880, sacré évêque titulaire de Cythère 21 septembre 1882, évêque de Pembroke 6 mai 1898.

Province Ecclésiastique de Québec

Comprenant cinq diocèses: Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, et le Vicariat Apostolique du Golfe St-Laurent.

Province Ecclésiastique de Montréal

Érigée par bref de SS. Léon XIII, 10 mai 1887, comprenant cinq diocèses: Montréal, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette.

Province Ecclésiastique de Toronto

Érigée en 1890, comprenant trois diocèses: Toronto, Hamilton et London.

Province Ecclésiastique de Kingston

Érigée en 1889, comprenant quatre diocèses: Kingston, Peterboro, Alexandria et Sault Ste-Marie.

Province Ecclésiastique de St Boniface

Érigée en 1871, comprend trois diocèses: St-Boniface, St-Albert et Prince-Albert, et le vicariat apostolique d'Athabaska.

Province Ecclésiastique de St Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

S. G. Mgr William-Andrew Macdonell

Ordonné prêtre 11 septembre 1881, nommé évêque d'Alexandria 21 mars 1906.

Diocèse du Sault Sainte-Marie, érigé en 1904, comprenant Algona, Nipissing, Thunder Bay et les Iles Manitoulines.

Évêque actuel (1er):
S. G. Mgr David-Joseph Scollard

Né à Ennismore, Ont., 4 novembre 1862, ordonné prêtre 21 décembre 1890, nommé évêque du Sault Ste-Marie 20 septembre 1904. Résidence provisoire: North Bay.

Province Ecclésiastique d'Halifax

Érigée en 1852, comprenant cinq diocèses: Halifax, Charlottetown, St-Jean, (N.B.), Antigonish, Chatham.

Province Ecclésiastique de Québec

Comprenant cinq diocèses: Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, et le Vicariat Apostolique du Golfe St-Laurent.

Province Ecclésiastique de Montréal

Érigée par bref de SS. Léon XIII, 10 mai 1887, comprenant cinq diocèses: Montréal, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette.

Province Ecclésiastique de Toronto

Érigée en 1890, comprenant trois diocèses: Toronto, Hamilton et London.

Province Ecclésiastique de Kingston

Érigée en 1889, comprenant quatre diocèses: Kingston, Peterboro, Alexandria et Sault Ste-Marie.

Province Ecclésiastique de St Boniface

Érigée en 1871, comprend trois diocèses: St-Boniface, St-Albert et Prince-Albert, et le vicariat apostolique d'Athabaska.

Province Ecclésiastique de St Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

S. G. Mgr John March

Né à Northern Bay (T.N.) en 1863, ordonné prêtre le 21 mars 1889, nommé évêque de Havre de Grâce le 4 septembre 1906, sacré à Havre de Grâce le 4 novembre 1906.

Diocèse de Prince-Albert, ancien vicariat apostolique de la Saskatchewan, érigé en 1890. Résidence: Prince-Albert.

Évêque actuel (1er):
S. G. Mgr Albert Pascal O.M.I.

Né à St-Genest de Bazouan, (diocèse de Viviers, France), ordonné le 1er novembre 1873, élu évêque titulaire de Mosynopolis le 19 avril 1891, et vicaire apostolique de la Saskatchewan, sacré sous ce titre le 28 juin 1891, à Viviers, France.

Province Ecclésiastique d'Halifax

Érigée en 1852, comprenant cinq diocèses: Halifax, Charlottetown, St-Jean, (N.B.), Antigonish, Chatham.

Province Ecclésiastique de Québec

Comprenant cinq diocèses: Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Nicolet, et le Vicariat Apostolique du Golfe St-Laurent.

Province Ecclésiastique de Montréal

Érigée par bref de SS. Léon XIII, 10 mai 1887, comprenant cinq diocèses: Montréal, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette.

Province Ecclésiastique de Toronto

Érigée en 1890, comprenant trois diocèses: Toronto, Hamilton et London.

Province Ecclésiastique de Kingston

Érigée en 1889, comprenant quatre diocèses: Kingston, Peterboro, Alexandria et Sault Ste-Marie.

Province Ecclésiastique de St Boniface

Érigée en 1871, comprend trois diocèses: St-Boniface, St-Albert et Prince-Albert, et le vicariat apostolique d'Athabaska.

Province Ecclésiastique de St Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

Province Ecclésiastique de St-Jean, Terre-neuve

Établi en vicariat apostolique en 1796, érigé en diocèse en 1847, archidiocèse en 1904.

RÉCAPITULATION

Délégué apostolique:
S. G. MGR DONATO SBARETTI, archevêque d'Éphèse:
10 archevêques:

- Québec.—Mgr L.-N. Bégin, Montréal.—Mgr Paul Bruchési, Kingston.—Mgr C.-H. Gauthier, St-Jean Terre-neuve.—Mgr M.-F. Howley, St-Boniface.—Mgr L.-P. A. Langevin, Halifax.—Mgr Ed.-J. McCarthy, Pictou.—Mgr Ron. McDonald, arch. de Gortyna, Toronto.—Mgr Dennis O'Connor, Victoria.—Mgr Bertrand Orth, Ottawa.—(siège vacant)
- 28 Evêques:
- Joliette.—Mgr J.-A. Archambeault, Chatham.—Mgr Th.-F. Barry, St-Hyacinthe.—Mgr A.-X. Bernard, Rimouski.—Mgr A.-A. Blais, Golfe.—Mgr G. Blanche, évêque de Sicca, Maekenzie.—Mgr G. Breynat, évêque d'Adramyte, Nicolet.—Mgr J.-S.-H. Brunault, Antigonish.—Mgr John Cameron, St-Jean, N.B.—Mgr T. Casey, Trois-Rivières.—Mgr F.-X. Cloutier, New-Westminster.—Mgr A. Donsenville, Hamilton.—Mgr T.-J. Dowling, Valleyfield.—Mgr J.-M. Emard, Athabaska.—Mgr E. Grouard, évêque d'Irina, Chicoutimi.—Mgr M.-T. Labrecque, Sherbrooke.—Mgr Paul Laroque, St-Albert.—Mgr Em. Legal, Pembroke.—Mgr N.-Z. Lortain, Charlottetown.—Mgr C.-J. Macdonald, London.—Mgr F.-P. McEvay, St-Georges, Terre-neuve.—Mgr Neil McNeil, Alexandria.—Mgr W.-A. Macdonell, Havre de Grâce.—Mgr John March, Peterboro.—Mgr R. O'Connor, Prince-Albert.—Mgr Albert Pascal, Montréal.—Mgr F.-J.-Z. Racicot, évêque de Paola, Québec.—Mgr P.-E. Roy, év. d'Élénthéropolis, Sault Ste-Marie.—Mgr T.-J. Scollard, Abbé Mitré: T. R. Père Dom Antoine, La Trappe, P.Q.

TROP DE COMPLIMENTS

On croit que le député conservateur de Champlain, M. Blondin, a une grosse action en dommages contre l'"Evénement", pour avoir publié ce qui suit mardi dernier le 17, à propos d'une assemblée à St-Tite. Nous citons textuellement, sans même altérer orthographe ni ponctuation:

"Après avoir rappelé à ses électeurs qu'il venait remplir la promesse qu'il leur avait faite de les rencontrer à la suite de chaque session, il leur exposa la politique du gouvernement sur la construction du Transcontinental, l'emprunt de \$10,000,000 à la négligence du gouvernement à garantir les obligations qu'il endosse pour la compagnie constructrice, l'officialité du fic, la participation du Canada aux guerres de l'Empire, M. le député de Champlain remporta un succès oratoire, et ce qui mieux est, il montra une indépendance de caractère, et une franchise qui lui font honneur. M. Blondin est jeune, et il a l'allure grossière et la fierté d'attitude qui caractérisent la jeunesse canadienne-française."

L'ironie est trop évidente aussi. Il est difficile de se mettre en tête qu'un tribun passionné les électeurs en leur parlant de l'officialité du fic, et d'autres machines semblables. De fait, nous sommes informés que les électeurs de Champlain regrettent leur péché d'octobre dernier; si M. Blondin pense se moquer d'eux avec ses grands mots, eh bien! aux grands maux les grands remèdes!

S'il a l'allure aussi grossière que le dit l'"Evénement", tant pis pour lui; mais il est absolument faux que ce soit là une caractéristique de la jeunesse canadienne-française, sauf rares exceptions, Fournier et Asselin peut-être.

La guillotine à Paris

Récit d'un témoin oculaire

Paris, où l'on n'avait pas guillotiné depuis février 1899, date à laquelle l'assassin Peugnez paya sa dette à la société, vient de voir une exécution capitale. Le parricide Georges Duchemin, qui, le 15 août 1908, assassinait sa mère, 35, boulevard de Ménilmontant, pour un refus d'argent, a porté sa tête sur l'échafaud.

A 1 heure du matin, raconte un rédacteur du Temps, quand nous arrivons au quartier de la Santé, M. Monquin, secondé par M. Bouvier et Leflès, a déjà organisé un service d'ordre important: 1,500 hommes, gardes républicains ou agents, sont répartis autour de la prison. Des barrages successifs—on en compte jusqu'à quatre tendus de cent à cent mètres dans la même voie—ne laissent filtrer que les journalistes et les magistrats en service commandé. Et les curieux se trouvent ainsi retenus au loin, à six ou sept cents mètres de la maison d'arrêt.

D'ailleurs la foule n'est pas très nombreuse, l'exécution ayant été tenue secrète jusqu'à une heure tardive, et elle reste silencieuse. C'est à peine si, aux dernières minutes, quand l'énerverment aura raison des plus patients, on entendra au loin une vague rumeur. Notons enfin que le filtrage aux barrages étant des plus serrés, on ne voit pas sur le champ d'exécution des groupes de fêtards en habit comme ceux qui allaient autrefois finir sur la place de la Roquette, non sans incidence, une nuit d'orgie.

La nuit est tiède. Sous un ciel constellé, une douce brise fait frémir le feuillage des marronniers. Les chefs des détachements de police et les reporters font les cent pas sur le boulevard Arago, s'entretenant à voix basse.

Sur l'emplacement de la guillotine, on dispose des doubles barrières, en sorte que le champ du supplice sera limité, au fond par le mur de la prison, à droite et à gauche par des obstacles improvisés, et en avant par la bordure du trottoir.

A trois heures, les deux fourgons de la rue de la Folie-Regnault débouchent de la rue de la Santé. L'un, qui sert de vestiaire aux exécuteurs, se range à l'écart; l'autre stoppe devant le carré des quatre marronniers. La porte d'arrière est rabattue à 45 degrés du sol, et déjà sur ce plan incliné glissent, une à une, les pièces de la machine.

—C'est un vrai "traquenard," observe naïvement un agent qu'intrigue ce déballeage.

A la leur vacillante des lanternes, les trois aides, en bougeron et pantalon bleus, commencent le montage de la machine. Deux ajustent les pièces; le troisième, fumant sa cigarette, remplit l'office de manoeuvre; Deibler, lui, en complet noir et chapeau melon, surveille et vérifie, pose et repose son niveau d'eau, fait ajouter une cale, manoeuvre une glissière, serre un boulon...

A quatre heures, les préparatifs sont terminés: les bras jumeaux de la machine s'élèvent dans le jour qui pointe et, pour un observateur arrêté au milieu du boulevard, semblent se perdre dans les feuilles touffues.

Le réveil du condamné

A ce moment deux automobiles, amenant les magistrats, stoppent devant le grand portail de la prison. M. Deshayes, avocat général, Monier, procureur de la république, de Casablanca, substitut, Hubert-Dupuis, juge d'instruction, Hamard, chef de la sûreté, Deibler et ses aides, Baisnac, commissaire de police du Petit-Montrouge, pénètrent sous la voûte.

Duchemin occupait la cellule No 1 de la 11e division, dite des condamnés à mort. Son sommeil, d'abord paisible, avait été vers minuit troublé par des cauchemars. On l'avait entendu murmurer à plusieurs reprises: "Ma mère, ma mère!"

Le bruit de la porte qui s'ouvre le réveille. A la vue des visiteurs, il comprend.

C'est dresse brusquement sur sa couchette, puis saute à bas.

L'avocat général lui fait connaître la décision présidentielle et l'exhorte à avoir du courage.

—C'est mort de même dégoûtant, murmure-t-il. On a gracié Soleilland... Et pas moi!...

Et il ajoute encore d'une voix sourde et à peine intelligible:

—Je croyais qu'on ne guillotinerait plus.

Ce sont les derniers mots qu'il prononce. Le procureur de la république lui demande s'il a des révélations à faire, le juge d'instruction est là pour les recevoir. Il secoue la tête d'un air égaré. Un rictus plisse ses lèvres et ne les quittera plus.

On lui fait boire un verre de rhum et, pendant qu'on l'habille, on lui offre une cigarette qu'il fume par saccades, tirant de grosses bouffées d'une façon presque automatique. L'aumônier, le chanoine Geispitz, lui prodigue

les consolations. Duchemin semble l'écouter. Mais l'entend-il? le comprend-il? Pourtant quand on lui demande s'il veut assister à la messe, il fait un signe de tête pour dire oui... C'est toujours quelques instants de gagnés sur la mort!...

Un petit autel a été dressé non loin de la cellule. Duchemin, sans qu'on l'aide, va prendre place sur la chaise qui a été mise là pour lui. Il continue à fumer, mais il semble de plus en plus déprimé. On craint qu'il ne s'évanouisse. Le chanoine Geispitz qui s'en aperçoit termine rapidement l'office. Le condamné avale un nouveau verre de rhum qui fait remonter un peu de sang à ses joues blêmes et on le fait passer au greffe pour la "toilette". Très simple et très sommaire, cette toilette. Deux coups de ciseaux pour échancre la chemise jusqu'à mi-dos, deux autres pour couper les mèches de la chevelure blonde que, contrairement à l'habitude des prisons, Duchemin a conservée assez longue.

Duchemin reçoit alors la visite d'un de ses parents: "Tu diras à ma sœur que je lui demande pardon, murmure-t-il. Embrasse-la pour moi". Il demande ensuite que son corps ne soit pas remis à la faculté de médecine. Le procureur lui promet d'accéder à cette requête.

Un peu après, sous le vestibule d'entrée, Deibler lui jette sur ses épaules nues un long peignoir et on lui recouvre la tête avec un petit voile de tulle noir.

C'est qu'en effet la loi veut que le parricide soit mené à l'échafaud pieds nus, la tête dissimulée sous un voile noir, et que, sur le lieu même du supplice, il entende la lecture de la sentence de mort.

Enfin tout est prêt. Les mains liées derrière le dos, les jambes entravées à la hauteur des chevilles, Duchemin est hissé dans le fourgon qui a amené les bois de justice et que son conducteur vient d'arrêter devant la grande porte.

Deibler et un de ses aides ont pris place sur le siège. Les deux autres aides, l'abbé Geispitz et le médecin de la prison montent dans l'intérieur, à côté du condamné.

—Pouquoi me recouvre-t-on la tête d'un voile? a demandé Duchemin. Je n'ai pas besoin de ça. Mais déjà l'équipage est parti au trot, tourne le coin de la prison et remonte le boulevard Arago.

Tandis que l'aumônier récite à voix basse des prières, le condamné paraît nerveux, mais non abattu.

—Où me conduisez-vous donc? demande-t-il aux aides.

Mais ceux-ci feignent de ne pas entendre. D'ailleurs, le fourgon stoppe devant le peloton de gendarmes à cheval qui, sabre en main, s'alignent à deux mètres du bord du trottoir, face à la guillotine et au mur de la prison.

L'exécution

Le silence est angoissant. Tout le monde s'est découvert. La scène se déroule en pleine lumière, car déjà les premières lueurs du soleil mettent au ciel une teinte rose du côté des Gobelins.

M. Deibler, le premier, a sauté à terre et est allé prendre sa place près du montant gauche de la machine.

L'aide qui se trouvait à côté de lui sur le siège ouvre et rabat la porte arrière du véhicule. Les deux autres descendent ensuite; puis c'est le tour de l'aumônier, qui reste au pied du plan incliné pour aider le condamné à mettre pied à terre.

A ce moment, M. Lacour, huisier du parquet général, conformément à la loi sur les parricides, lit d'une voix blanche la sentence de mort. Quelques mots à peine parviennent distinctement jusqu'aux oreilles des magistrats et des journalistes, rangés au nombre de deux cents derrière les barrières de bois.

L'aumônier, au bord du trottoir, récite la prière des agonisants.

A partir de ce moment la scène, qui depuis l'arrêt de la voiture avait paru interminable, se précipite.

Le premier et le second aide ont saisi le condamné sous les coudes; le troisième, d'un geste rapide, enlève le voile de tulle qui couvrait la tête et le peignoir blanc jeté sur les épaules. Et l'assassin apparaît, petit mais assez râblé, le torse et les pieds nus, uniquement vêtu d'un pantalon à carreaux blancs et noirs.

Il faut monter sur la bordure du trottoir et franchir environ trois mètres pour arriver à l'échafaud, dont la silhouette se détache sur le fond gris sombre du mur de la prison.

Poussé, ou plutôt porté, le condamné dont la figure pâle sous sa chevelure d'un blond rose assez épaisse, est contractée par un rictus affreux, regarde en face le plateau, puis fixe ses yeux sur les assistants massés près du mur, contre la barrière de droite. Il a quelque chose de la bête traquée cherchant une issue pour fuir. Mais cette vision dure à peine une seconde. Déjà la planche à basculé avec un roulement sinistre et le couperet s'abat.

De l'avis des magistrats et des

vieux journalistes présents, c'est l'exécution la plus rapide à laquelle on ait jamais assisté. Ce fut littéralement foudroyant, et il ne s'est pas écoulé trois secondes entre le moment où Duchemin a mis le pied sur le trottoir et le moment où un aide a rabattu le couvercle du panier d'osier sur les restes du supplicié.

Après l'exécution

A 4 heures 52, le fourgon portant le corps de Duchemin part au grand trot dans la direction du cimetière, escorté par un maréchal des logis et quatre gendarmes à cheval.

Au moment de l'inhumation, on constata que le cadavre retiré du panier est encore agité par des soubresauts.

Un peu après, apprenant qu'un fourgon est venu de la faculté de médecine pour prendre livraison des restes de Duchemin, M. Hamard fait savoir qu'à la demande de la famille du condamné cette livraison n'aura pas lieu.

A six heures une dizaine d'apaches, réunis sur le lieu du supplice, boulevard Arago, fouillant le sable pour trouver des traces de sang.

Le châtiement des parricides

Il y a, paraît-il, une cinquantaine d'années que les Parisiens n'avaient eu le spectacle d'une décapitation par parricide. Tout le monde sait pourtant que ce crime entraîne un châtiement spécial, et les enfants eux-mêmes sont saisis d'horreur à la pensée et du crime et du châtiement.

Souvent, dans les villages, on entend des mères dire à leurs bébés qu'un accés de colère fait gésouler des mains et des pieds:

Oh! le petit méchant! On va lui couper le poing puisqu'il bat sa mère! Et le bébé de se taire épouvanté.

Il nous a paru curieux de rechercher quels furent les divers châtiements infligés aux parricides au cours de l'histoire.

La loi des Douze Tables prescrivait que le coupable serait coupé dans un sac de cuir, puis jeté à l'eau.

Au temps de Cicéron, la peine fut encore aggravée: le parricide, d'abord frappé de verges jusqu'au sang, était ensuite enfermé dans un sac avec un chien, un coq, une vipère et un singe vivants. Le chien symbolisait la rage; le coq rappelait qu'il bat souvent sa mère; la vipère, qu'en naissant elle déchire le ventre de la sienne, et le singe était là parce qu'il ressemble à l'homme.

Plus tard les lois romaines livrèrent le parricide aux bêtes et au feu.

En France, avant la Révolution, la fille parricide était brûlée ou pendue. Le fils parricide était roué vif. Au préalable, on l'amputait du poing droit. Enfin son corps, après la roue, était brûlé et les cendres en étaient dispersées au vent.

Sous la Révolution, c'est la peine de mort ordinaire qui fut appliquée au parricide.

Les rédacteurs du code Napoléon estimèrent que cette pénalité était insuffisante. Ils décidèrent donc que le coupable serait conduit au lieu de l'exécution en chemise, pieds nus et la tête couverte d'un voile noir. Le condamné devait rester sur l'échafaud pendant que l'huisier lisait la sentence. Ensuite on lui coupait le poing droit, et il était poussé sous le couperet de la guillotine.

En 1832, lors de la revision du code pénal, on supprima l'amputation du poing. Le reste de la loi subsiste.

Question d'actualité

Nous extrayons du livre bleu de 1908 sur la "falsification des substances alimentaires" la conclusion d'un travail très documenté de l'analyste officiel McGill sur la meilleure méthode à prendre pour prévenir la fraude du lait impur ou baptisé. Il ne s'agit plus d'exiger du lait de 8 heures comme nos hygiénistes municipaux voulaient faire en 1907; c'est à la proportion de matière grasse et solide qu'on reconnaît plus sûrement la pureté et la bonne qualité du lait.

Il nous a paru important de publier cette partie du rapport officiel à cette époque de l'année où les buveurs de lait, enfants et invalides, sont exposés aux accidents d'estomac.

L'analyste officiel fait suivre les relevés d'inspection des conclusions suivantes:

On voit donc que ce sont les districts de Toronto et de la Colombie-Britannique qui présentent le lait de qualité la plus inférieure.

Comme conclusion, je suis d'avis que le type de pureté en vigueur en 1887 par l'ex-analyste en chef est tout à fait acceptable, et que tous les laitiers qui donnent les soins voulus à leurs vaches peuvent facilement y arriver. On ne saurait non plus prétendre que ce soit impraticable en été, car des preuves du contraire se voient non

seulement par les échantillons prélevés à cette fin en 1889 (bulletin No 11), mais par plusieurs prélèvements subséquents, y compris celui qui fait l'objet du présent bulletin.

Il est cependant indéniable que certaines vaches et même certains troupeaux donnent un lait inférieur à 3.5 p.c., de matières grasses. Nous avons pris note de dix troupeaux (118 vaches) dont le lait n'offrait qu'une moyenne de 2.78 p.c., et d'un troupeau de dix vaches où cette moyenne était tombée à 2.52 p.c.

Ces troupeaux se trouvaient à Toronto (1889) et on remarquera que c'est le district de Toronto qui a donné le record le plus faible, lors de la présente inspection. Le Dr Ellis, analyste public à Toronto, a émis l'avis qu'il est impossible d'assurer qu'un lait a été additionné d'eau, si les matières solides autres que matières grasses excèdent 8 p.c.; ou qu'il a été écrémé, si les matières grasses excèdent 2.5 p.c. Cette opinion est certainement justifiée, si certains troupeaux du district de Toronto doivent être compris au nombre des producteurs normaux.

Étant donné le résultat des investigations, je suis forcé d'admettre que, tout en croyant que les types recommandés par l'ex-analyste en chef sont acceptables, et que ces moyennes ont été atteintes dans la plus grande partie du pays, on ne doit pas s'attendre qu'en vertu d'une loi cela puisse devenir la règle par tout le pays. Sans aller jusqu'à dire qu'il serait bon de consulter la vache elle-même au sujet de la qualité de son lait, il est indéniable que l'existence de plusieurs troupeaux, dont le lait offre une moyenne inférieure à 3 p.c. de matières grasses et 11.5 p.c. de matières solides totales, rend absolument impossible l'adoption universelle d'un type de 3 1/2 p.c.

Les villes et cités sont cependant libres de fixer elles-mêmes les différents types qu'elles entendent adopter. Et c'est là, suivant moi, ce qu'il convient de faire, du moins pour le présent. Dans un appendice, j'ai donné une liste des villes ayant déjà passé des règlements concernant la qualité du lait qui y est vendu. Il va sans dire que la qualité inférieure qui se voit en certains districts pourrait être élevée au type réglementaire, avec des soins voulus de la part des laitiers. L'encouragement naturel, pour cela, est évidemment que les villes achetant ce lait insistent sur un minimum fixe de matières grasses et de matières solides totales. Les autorités locales doivent, bien entendu, être chargées de voir à ce que ces règlements soient observés.

Tout ce que ce département peut faire, pour contribuer à l'amélioration de cette substance alimentaire si importante, est apparemment de faire de temps à autre une inspection par tout le pays, afin de déterminer les conditions générales concernant l'approvisionnement du lait. Si on abaissait le type réglementaire à moins de 3.5 p.c., de matières grasses et de 12 p.c., de matières solides totales, ce serait approuver qu'on offre une qualité de lait inférieure à la moyenne pré-existante produite. J'ai déjà exposé les raisons que j'avais de croire qu'il serait pour le moment impraticable d'exiger un type de 3.5 et 12 p.c. réglementaire par tout le Dominion.

On remarquera, en terminant, que les analyses qui sont ici résumées concernent la valeur nutritive du lait, c'est-à-dire sa valeur comme aliment. Mais il y a un autre aspect de la question qui ne doit pas être mis de côté. La propriété du lait de marché ne le cède en importance qu'à sa valeur nutritive. Sans parler de la nature dégoûtante des impuretés qui doivent être présentes dans le lait, à moins d'observer les soins les plus scrupuleux, le danger de germes de maladies y est toujours aussi très grand. On peut même dire, en faisant exception des aliments desséchés, que la vie microbienne se développe toujours, dans un aliment, en proportion de sa valeur nutritive. On voit donc que le lait peut devenir un véhicule fort actif de germe de maladie. L'extrait suivant est emprunté à une publication récente du "Bureau of Industry", à Washington:

Faits démontrant que le lait est une cause de maladies

1. Des investigations, poursuivies avec le plus grand soin durant plusieurs années, ont démontré que certaines maladies communes à l'animal peuvent se communiquer par le médium du lait. Cela est surtout vrai pour la tuberculose, le typhus et la petite vérole. La maladie du pis, la gastro-entérite et les fièvres septiques, chez la vache, communiqueront aussi au lait une influence morbifique pour l'homme.

2. Il a été démontré que les animaux qui ont absorbé des plantes fourragères vénéreuses, ou ont été traités avec des médicaments énergiques, ne peuvent pas donner un lait qui soit bon ou pur.

3. Depuis vingt-cinq ans, plusieurs journaux de médecine ont relevé 195 épidémies de fièvre typhoïde, 99 de fièvre scarlatine et 36 de diphtérie, dont l'origine était imputable au lait.

Lors des récentes investigations conduites par la plus haute auto-

rité d'hygiène en ce pays (M. S. Bureau of Public Health and Marine Hospital Service), la commission a définitivement pu faire remonter l'origine de 85 cas de fièvre typhoïde, sur 866, dans le district de Columbia, à l'usage de lait infecté.

4. On a pu démontrer, dans un rapport précédent, que, dans le district de Columbia, un quart, et dans les campagnes environ un sixième de tous les enfants périssent avant l'expiration de leur première année; que près de la moitié des décès d'enfants de moins d'un an sont causés par les maladies gastro-entériques, surtout la diarrhée infantile, et que, sur les 54,047 décès d'enfants qui ont été l'objet de recherches en ce pays et à l'étranger au sujet de l'alimentation, 86.6 p.c., avaient été nourris artificiellement, ce qui, croyons-nous, établit surabondamment le fait que l'agent morbifique est introduit dans le corps de l'enfant avec l'aliment (le lait de vache).

Ce côté de la question du lait doit être évidemment laissé, pour l'initiative voulue, aux localités directement intéressées.

Quebec Railway, Light & Power Company

Horaires d'été, 1909.

Commençant le et après lundi, le 7 juin 1909, les trains circuleront comme suit:

Entre Québec et les Chutes Montmorency LA SEMAINE

Départ de Québec pour Montmorency, toutes les 30 minutes de 5.30 a.m. à 11 p.m. et les trains additionnels à 7.40 a.m., 5.20, 6.20, 7.15, 7.35 et 9.45 p.m.

Départ de Montmorency pour Québec, toutes les 30 minutes de 6.00 a.m. à 11.30 p.m. et trains additionnels à 6.11 a.m., 5.45, 6.45, 7.54 et 10.24 p.m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour Montmorency, 6.30, 7.00, 7.30, 8.00, 9.00, 10.00 et toutes les 30 minutes de 1.00 p.m. à 11.00 p.m.

Départ de Montmorency pour Québec, 6.41, 9.09, 9.39, 10.03, 10.33, 11.09, 11.39, a.m. 12.09, 12.39, p.m. et toutes les 30 minutes de 1.30 p.m. à 11.30 p.m.

Trains tous les quart d'heures le dimanche après-midi quand il y a beaucoup de passagers.

Entre Québec et Ste-Anne de Beauport Arrêt aux Chutes Montmorency LA SEMAINE

Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauport, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 a.m. 12.30, 1.15, 2.15, 3.15, 4.15, 5.15, 6.15, 7.15, 7.55, (9.45, p.m. excepté le samedi) et 10.45 p.m. le samedi seulement.

Départ de Ste-Anne de Beauport pour Québec, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 a.m. 12.30, 1.15, 2.15, 3.15, 4.15, 5.15, 6.15, 7.15 et 9.45 p.m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauport, (x) 4.30, 6.30, 7.00, 7.30, 8.00, 9.00, 10.00 a.m. (x) 1.15, 2.15, 3.15, 6.15, 7.15 et 10.15 p.m.

Départ de Ste-Anne de Beauport pour Québec, 6.00, 6.30, 9.00, 9.30, 10.00, 10.30, 11.00, 11.30 a.m. (x) 12.00 midi, 1.00 (x) 4.00, 4.30, 6.15, 9.00 et 10.15 p.m.

Entre Québec, Beauport et St-Joachim LA SEMAINE

Départ de Québec pour St-Joachim 8.30, 11.30, a.m. 3.15, 5.15 et 7.15 p.m.

Départ de St-Joachim pour Québec, 7.15, 10.15, a.m. 1.00, 5.00, 6.55 et 9.30 p.m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour Beauport, 6.30 8.00 a.m. (x) 1.45 et 7.15 p.m.

Départ de Beauport pour Québec, 6.30 a.m. (x) et 1.45 et 7.15 p.m.

Départ de Beauport pour Québec, 8.00 9.15 a.m. 5.08, 10.08 p.m.

Départ de St-Joachim pour Québec, 7.50 a.m. 5.00 et 10.00 p.m. (x) Trains à vapeur tous les autres sont des trains électriques.

AVIS.—Un char électrique fait connexion à la Jonction Mastai avec tous les trains pour les passagers qui se rendent au Sanatorium Mastai, Asile, etc. Pour toutes autres informations s'adresser au surintendant.

J. A. Everell, Edw. A. Evans, Surintendant, Gérant Général.

CARTES D'AFFAIRES

Joseph Turcotte, M.P. L.L.B. Oscar Delisle, L.L.B.

Turcotte & Delisle

AVOCATS

Edifice de la Banque Nationale

234, rue Saint-Joseph, QUEBEC

Téléphone 2311

Dr. L. J. Montreuil

Ex-élève des Hôpitaux de Paris et Berlin. Spécialité: Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oreilles.

No. 94 RUE ST-JEAN

Heures de consultations: A.M. 10 à 12 heures. P.M. 1 à 4, et 7 à 8 heures.

Tél. 1539.

Dr Massue Fortier

CHIRURGIEN-DENTISTE

40, rue Ste-Anne, (Henchey House)

Téléphone Bell, 609

Ste-Marie, Beauce, tous les lundis.

Téléphone Beauce.

Haute-Ville: Tel. 891. Succ.: Tel. 2579

Lavigueur & Hutchison

Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments de Musique de toutes espèces.

Editeurs de Musique.

Seuls représentants des célèbres Pianos Heintzman & Co.

51-53 et 55, rue St-Jean. QUÉBEC.

PETER FRENCH

AVOCAT

139, rue St-Pierre, - Québec. Victoria Chambers. Tél. 727

Etes-vous un buveur d'eau? Claire Fontaine. Voici une eau de cette espèce. Beaucoup de personnes la reconnaissent comme la meilleure. De fait elle est deux fois plus agissante que nombre des grandes eaux en renom dans le monde, et elle coûte meilleur marché; deux excellentes raisons pour lui donner la préférence. Deux fois plus agissante. Bien gros mot, direz-vous! Eh bien, nous nous en rapportons à votre jugement. Essayez-la et voyez. Soyez juge et jury tout à la fois; nous ne demandons que justice et ne craignons pas le verdict. Cette eau est tirée de notre propre puits artésien, juste sur notre propriété; elle vient d'une profondeur de 271 pieds en plein roc. M. Timmons & Son, QUEBEC P.Q. Seuls Propriétaires

PROTEAU & CARIGNAN BRASSEURS. Bière et Porter. DE PREMIERE QUALITE. 263-271, rue Saint-Paul, QUEBEC. TELEPHONE 853.

EUGENE FALARDEAU COUVREUR. 308, rue de la Reine, ST-ROCH, - QUEBEC. COUVERTURES EN CUIVRE, FER-BLANC, TOLE GALVANISEE, TOLE NOIRE, ARDOISE, GRAVIER, BARDEAUX, DALLES ET DALOTS. Corniches en Tôle, - UNE SPECIALITE. TELEPHONE 2344.

Charles Vezina Entrepreneur. Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur. Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Four-niture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés. PRIX TRES MODERES. 117-119 DU PONT, QUEBEC. ATELIER, 124 DU ROI

Dr J. Eudore Parent TABAC. Ex-élève des Hôpitaux de Paris. Ex-interne de la Charité de Lyon. Rose Quesnel A fumer, doux et naturel

JEAN DROLET BOUCHER DE LARD ET DE BŒUF. No. 41, Marché Champlain. Lard frais et salé, Bœuf frais et salé, Jambon, Saucisson, Graisse, Beurre, Œufs, Viandes hachées, etc. A fumer, doux et naturel.

DEMANDEZ LES LIQUEURS
GUILLOT
 Crème de Cacao chuao,
 Crème de Mandarine,
 Crème de Menthe,
 Curaçao, Anisette, Kummel, Cassis, etc.
 SEUL REPRÉSENTANT AU CANADA.

E. ROUMILHAC
 48 et 50 Cote du Palais - - - Québec
 Téléphone 1146

TAPISSERIES
 Et décorations murales de tout genre - - -

Le public est invité à venir voir la variété extraordinaire de notre assortiment qui n'est surpassé par personne

Marier & Tremblay
 PEINTRES-DECORATEURS ET DOREURS
 Coin des rues Desfossés et du Pont,
 QUÉBEC



Garanti par le Gouvernement Canadien

FABRIQUE PAR E. W. PARKER
 DISTILLATEUR - - MONTREAL

Parker's STANDARD Whisky Blanc

LE PLUS PUR ET LE MOINS COLORE DES SPIRITUEUX .

GILLESPIES & CO., Seuls agents
 12, rue St-Sacrement, Montréal.

Il a passé deux ans en entrepot



ON DEMANDE 25,000 HOMMES DE BONNE VOLONTE
 — POUR —
Moissonner le Blé
 — DANS —
L'Ouest Canadien
 De bons gages assurés
\$10.00 JUSQU'A WINNIPEG ET MOOSE JAW.

DEPARTS : 18 Août - 19 Septembre

Pour renseignements généraux, s'adresser à 30, rue St-Jean, coin de la Côte du Palais, Québec.

JULES HONE, Jr.
 Agence générale de lignes transatlantiques.

TABAC Champlain
 A fumer et à chiquer

Archer & Co.
 MARCHAND DE
BOIS et CHARBON

138-140, rue St-André
 Téléphone 646

Téléphone No. 32

BOSWELL & BROTHER LTD
 Bière et Porter

90-118, RUE SAINT-VALLIER, :: QUÉBEC

GURNEY, MASSEY Cie L^{tee}
 MANUFACTURIERS

de

Fournaises et Poeles

387, RUE ST-PAUL
 Montréal



LA RÉGION DU LAC ST JEAN CANADA
 20,000,000 acres d'excellentes terres à blé à 20° LACRE
 UN PAYS ABONDANT EN BON BOIS ET EN EXCELLENTE EAU A 190 MILLES
 Seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique
 UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES
 REMPLI DE POUVOIRS D'EAU
 BEAU CLIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER RENÉ DUPONT, AGENT DE COLONISATION
 BUREAU DE FERTILISATEURS ET DE LA CHASSE ET DU LAC ST-JEAN
 RUE DU SAUVAGE, QUÉBEC, CANADA

LOTS A BATIR
 — ET —
 MAISONS A VENDRE
 — ET —
 ARGENT A PRETER
ALEX. HARDY,
 Courtier d'Immobilier
 Edifice Banque Hochelaga - - QUÉBEC.
 PHONE 934.

Ouvrage d'Actualité

LA PRISE DE QUEBEC

TRADUIT DES ŒUVRES DE FRANCIS PARKMAN

— PAR —
 ULRIC BAF THE

Un beau volume, avec illustrations de prix

En librairie : Broché \$1

CHAMPLAIN
 TABAC a
FUMER ET CHIQUER
CONSERVEZ LES COUPONS
ROCK CITY TABACCO CO LTD QUÉBEC

Feuilleton littéraire de la VIGIE

JOURNAL
 — DU —
Marquis de Montcalm

Durant ses campagnes en Canada
 No. 79 de 1756 à 1759

M. de Bougainville a écrit une lettre à Montréal pour être montrée au marquis de Vaudreuil, dans laquelle il dit qu'à sa place, il ferait sur-le-champ à la Présentation, s'il en est temps encore, aux Cèdres au moins, tous les préparatifs pour une expédition d'automne, d'hiver ou de printemps; qu'il retiendrait tous les voyageurs et engagés des pays d'En-Haut, objet de deux mille excellents hommes; qu'il ferait dire aux sauvages de ces cantons qu'ils viennent eux-mêmes chercher leurs besoins à Montréal, où on les leur donnerait, au lieu de les leur vendre; qu'il arrêterait tous les pêcheurs du fleuve et golfe Saint-Laurent, dont il ferait des matelots sur les lacs Ontario et Champlain; qu'il prendrait même sur lui, pour remplir le même objet, de faire rester en hivernement quelques-uns des vaisseaux marchands aujourd'hui à Québec, et leurs équipages, mâtures, etc., serviraient à la marine des lacs; qu'il ordonnerait sur-le-champ au sieur Levasseur de ne plus employer tous ses ouvriers qu'à construire à Saint-Jean et à la Présentation, des chebecs, une goélette et un brigantin; qu'il ferait faire force bateaux, canots d'écorce et achèterait tous ceux des particuliers; qu'il emploierait à la guerre et aux travaux militaires tous les ouvriers des villes et campagnes; qu'il chargerait de commander les miliciens dans les côtes les officiers qui doivent marcher à la guerre avec eux; qu'il porterait toutes les compagnies de terre et de la marine à soixante hommes en y incorporant des Canadiens d'élite qui servi-

roient toute la campagne avec une paye fournie par le Roi, ou même par les paroisses; ce mélange donnerait à chaque troupe de bons tireurs, de bons canotiers, de bons ouvriers en tout genre, et dont l'émulation réciproque ferait d'excellents guerriers; qu'il mettrait l'ordre et la police dans les convois du munitionnaire qui enlèvent les meilleurs hommes; qu'enfin, par l'emploi et l'économie des hommes et du temps, il chercheroit à se tirer de la plus critique position où l'on se soit jamais trouvé.

Les sauvages ont demandé à partir; ces messieurs n'aiment pas les mauvaises nouvelles. Des colliers, un hymne de guerre que je leur ai chanté, un cochon donné pour faire festin, un coup d'eau-de-vie; ces grands mobiles les ont arrêtés; ils ont promis de rester encore huit jours. Leur nombre est de cent environ.

Le 5 septembre 1758.

Continuation des travaux du retranchement par les huit bataillons entiers. On eût peut-être pu trouver assez de terre pour former en avant un fossé qui eût amélioré la défense du retranchement, l'eût garanti du feu; ce qui nous eût épargné de le défaire cet automne pour le refaire au printemps. Mais on a cru que l'ennemi ne nous donnerait pas le temps de le finir, et qu'ébauché seulement, en cas d'attaque, il serait plus (sic) pour les assaillants que pour nous.

On fait les dispositions pour replier le camp de la Chute, c'est-à-dire qu'on transporte à Carillon les pieux, rames, avirons, bois de chauffage, que les troupes de ce camp ont fait, et qu'on va dès aujourd'hui, commencer à barrer la rivière de la Chute par une digue à portée du canon du fort. M. de Bougainville est chargé de cet ouvrage, qui n'est autre chose qu'une espèce de chaussée de castor faite d'arbres couchés dans l'eau, troncs et branches, et liés par divers rangs de pilotis enfoncé à fleur d'eau.

Quelques sauvages, qui étoient à la chasse sur les bords de la rivière au Pendu, ont été attaqués par un parti ennemi; un sauvage a été légèrement blessé; les autres se sont sauvés à Carillon. M. de

Saint-Luc a marché sur les pistes des ennemis avec presque tous les sauvages du camp et est revenu deux heures après nous dire qu'elles paroissent être celles d'une trentaine d'hommes, dont plusieurs avec des souliers français, le reste sauvages.

Trente des nôtres partiront demain matin pour courir après ce parti qu'ils comptent joindre après-demain et ne pas trouver sur leurs gardes, attendu qu'ils ne s'attendent plus à être poursuivis.

M. de Charly, beau-fils de M. de Noyan, commandant de Frontenac, est parti hier pour Montréal.

Le 6 septembre 1758.

Nouvelles de Québec qui annonce la prise de Louisbourg; de Montréal, qui apprennent celle de Frontenac.

Louisbourg s'est effectivement rendu le 26 juillet, ainsi que l'a écrit le général Abercromby à M. de Bougainville. Nous ignorons absolument le détail et du siège et de la reddition. Il en coûte avec cette place six ou huit vaisseaux de guerre à la France. Si M. de Druour eût été plus citoyens qu'occupé de son intérêt particulier, il lui eût épargné cette perte. Effectivement ces vaisseaux gardés dans le port, ne pouvant sauver la place, le frivole honneur d'une défense un peu plus longue ne valoit pas de la sacrifier. Je pense que si l'Ile-Royal est rendue à la France, ce sera un simple poste avec une commandement de cent hommes pour la police de la pêche; quelques ouvrages qu'on y fasse, la place sera prise, parce qu'on ne sauroit empêcher la descente. Ainsi c'est une dépense énorme pour la fortification, son entretien et celui d'une grosse garnison qui tombent à pure perte. Je rappellerois en Canada les compagnies détachées à Louisbourg, lesquelles seroient une forte et bonne augmentation aux troupes de la colonie. Comme nous n'avons point d'autres détails jusques ici, (voici) les articles principaux de la capitulation suivant la lettre du capitaine Abercromby. La place s'est rendue aux conditions suivantes:

Premièrement, la garnison sera prisonnière de guerre et transportée en Angleterre dans des vaisseaux de Sa Majesté Britannique.

Secondement, toute l'artillerie, munitions de guerre et de bouche, et armes seront remis aux commissaires de Sa Majesté Britannique.

Troisièmement, le gouverneur donnera ordre que les troupes qui sont dans l'Ile Saint-Jean et dépendances se rendent à bord de tel vaisseau que l'amiral enverra pour les recevoir.

Quatrièmement, les négociants et leurs commis qui n'ont point porté les armes seront renvoyés en France, etc.

On a mandé ici que la ville de Louisbourg s'étoit rachetée de tout pillage et confiscation pour la somme de cent cinquante mille livres, que tous les habitants étoient tranquilles dans leurs maisons et jouissant de leurs effets jusqu'au temps de l'embarquement et que l'amiral avoit fait perdre un soldat anglais qui avoit volé un habitant.

Le 12 on a reçu à Montréal une journal de M. de Boishébert qui contient le détail de ses manœuvres depuis le 8 juillet, jour auquel il est arrivé à l'Ile-Royale, jusqu'au 30, jour auquel il en est parti. Il paroît par ce journal qu'ils s'est toujours tenu très fort sur les derrières de l'armée anglaise, qu'il n'a pas ou peu incommodé; que son détachement étoit faible et d'une médiocre volonté; qu'en un mot il auroit mieux valu épargner au Roi cinq ou six cent mille livres de frais, en ne l'envoyant point à l'Ile-Royale. Il est allé faire coup d'oculé du fort George, dans les environs de la rivière Saint-Jean.

Du 6 septembre 1758.

DETAIL DE LA PRISE DE FRONTENAC.

Le sieur d'Espinassy, lieutenant du corps royal, étoit arrivé le 22 à Frontenac, étant parti le 20 de Niagara dans la barque la *Marquise*. L'objet de son voyage avoit été de choisir des pierres à chaux, pour le revêtement des ouvrages de Niagara.

(A. suivre)

DOUBLE IMPOSTURE

Les citations suivantes sont textuellement extraites du journal L'Action Sociale, de Québec, et résument la mentalité de ses rédacteurs au sujet de la question politique la plus brûlante du jour, celle de la défense territoriale et navale du Canada.

Lundi, le 16 août 1909, sous le titre: "C'est le militarisme" l'Action Sociale publiait en premier-Québec un article tendancieux dont voici les conclusions:

"A l'heure présente, le Canada dépense déjà plusieurs millions pour sa milice; ainsi, le dernier budget, quoique réduit de beaucoup, ne renferme pas moins une somme de six millions et demi pour le seul ministère de la milice, soit au moins une piastre par tête, pour chaque habitant du Canada.

C'est déjà considérable: le budget de 1909-1910 contenait moins que cela pour l'agriculture, et cependant, s'il y a, au pays, une industrie qui mérite d'être encouragée, de préférence aux choses de la guerre, c'est bien celle-là.

S'il nous en coûte déjà près de sept millions pour notre armée et notre milice actuelles, combien débourserez-vous pour accomplir notre part du projet imaginé par M. Haldane? A peu près une dizaine de millions par année.

Si l'on ajoute à cela les dépenses nécessaires à la construction d'une marine de guerre, ceci nous obligera certes à y aller de quelques autres millions annuels, — ce sera l'entrée, toutes voiles dehors, du Canada dans les rangs et la tourmente du militarisme où tournoient, s'épuisent et se débattent vainement les nations européennes d'aujourd'hui."

Le lendemain, 17 août, nouvel article éditorial, intitulé: "Y viendrons-nous?" au cours duquel, après avoir cité l'opinion d'un correspondant de la Tribune, de New-York, l'écrivain de l'Action Sociale fait le commentaire suivant:

"Naturellement, quand les navires des colonies seront construits sous la surveillance d'experts anglais, quand des officiers anglais entraîneront les contingents coloniaux, quand les flottilles coloniales et les flottes de l'empire devront marcher d'accord, sous un commandement suprême commun, il faudra un conseil impérial permanent et représentatif, afin de pouvoir aux détails.

Ainsi que l'écrit M. Ford, "ce pourra être un conseil qui avise ou qui délibère, mais la représentation s'y imposera, le jour où les colonies verseront de l'argent. Le besoin d'un tel conseil sera plus urgent encore, dès que les contributions seront volontaires, non obligatoires. Ce sera le commencement d'une fédération impériale, — projet compréhensif, introduit avec prudence et précaution dans l'empire, parce que la sécurité de cet immense empire semble l'exiger."

C'est bien à cette issue que nous veulent conduire les hommes politiques anglais d'aujourd'hui.

Les dépêches disent que le Canada ne veut point consentir à abdiquer le commandement de sa flotte aux mains des autorités impériales qui veulent l'y amener. Puissent nos délégués ne rien céder sur ce point: nous sommes déjà rendus assez loin sur le terrain des concessions! — P."

Et, dans le fascicule du 18 août, revenant à la charge au cours de ses "Notes brèves", le même journal s'exprime en ces termes:

"Le Globe dit que l'idée d'une marine et d'une armée canadienne est civile, non militaire, et qu'il faudra diriger ces forces du Canada, non pas de Londres. Elles sont dirigées vers un but pacifique, non vers la guerre. Le gouvernement seul aura droit de les orienter, ce ne doit pas être à sir John French, à Lord Kitchener ou au ministre de la guerre, à Londres, à les conduire, et le parlement en est responsable au peuple canadien.

N'empêche que ce sera du militarisme; peu importe la paix et la guerre, nous paierons pour une armée et pour une marine dont nous ne savons que faire à l'heure présente."

Comme on le voit, l'Action Sociale frappe à coups pressés sur le même clou, sachant que c'est le moyen de l'enfoncer profondément. Depuis la résolution adoptée le 29 mars dernier par les membres du parlement fédéral au sujet de la défense navale du Canada, l'Action Sociale fait campagne contre le gouvernement canadien, en compagnie des journaux nationalistes. Son but est évident: préjuger l'opinion de ses lecteurs, c'est-à-dire du clergé catholique, de la jeunesse des séminaires et des collèges, des Cana-

diens de langue française dans la province de Québec surtout, mais aussi dans l'Ouest, dans le Manitoba et dans l'Ouest, contre toute action politique et parlementaire tendant à une ferme organisation de notre défense nationale. L'administration Laurier est particulièrement visée, et c'est elle que le journal de la rue Sainte-Anne se donne pour mission d'atteindre. Sa comparaison entre le budget de la milice pour 1909-1910 et celui de l'agriculture pour le même exercice a pour objet de rendre le gouvernement libéral odieux à ceux de nos cultivateurs qui prennent pour parole d'évangile tout ce qui s'imprime dans cette feuille avec l'autorisation présumée de l'Archevêque et du Pape.

Si, du moins, cette campagne politique était menée légitimement et de bonne foi, nous n'y trouverions rien à blâmer. Mais quand elle est entreprise, sous le couvert de la religion, par des journalistes qui n'entendent rien à leur métier et qui délibérément suppriment les sources officielles d'informations pour s'en rapporter aux potins des faiseurs; quand, au mépris des instructions catégoriques du souverain Pontife et de l'Ordinaire, nous assistons à l'insolente levée d'un bataillon de saintes-initouches contre l'autorité civile, dans un moment où cette autorité a le plus besoin de s'appuyer sur l'élément religieux, en vertu de la parole du Maître: "Rendez à César ce qui appartient à César"; quand enfin la tactique de l'Action Sociale" de dénigrer la politique libérale devient scandaleuse et déloyale au point de soulever des polémiques et des protestations de la plupart des journaux catholiques du pays, indépendamment comme ministériels, nous croyons que l'heure est venue de tirer les choses au clair et d'établir exactement aux yeux du public la position qu'assume l'Action Sociale.

La personnalité des individus qui y déposent leurs ordres ne nous fait rien; qu'ils s'exhibent ou se masquent pour cette sale besogne, c'est leur affaire. La nôtre est de faire cesser l'illusion que tout cela se fait avec la connivence des autorités religieuses. Nous savons et nous prouverons au besoin que les rédacteurs laïques de l'Action Sociale" se vantent d'être sous une égide puissante et de recevoir l'inspiration directe de hauts dignitaires ecclésiastiques. Si c'est vrai, qu'on nous le dise; si c'est faux, qu'on fasse cesser au plus vite cette compromettante promiscuité, qui met aux abois le monde catholique de notre province et constitue l'exercice illégitime d'une franchise obtenue, sous de faux prétextes, de S. S. Pie X.

Non-seulement, cette campagne politique est illégitime, mais elle est de mauvaise foi.

Pourquoi tant parler de militarisme, tant s'irriter contre le militarisme, quand on est soi-même un "militariste" militant, comme le Dr Jules Dorion, rédacteur-en-chef de l'Action Sociale" ?

Nous ne voyons pas comment un officier de la Garde des Zouaves Pontificaux, un zélateur de toutes les Gardes Indépendantes, un professeur du sabre, du fleuret et de la carabine, peut reprouver l'action gouvernementale qui consiste précisément à généraliser dans le pays des méthodes chères au Dr Dorion.

Va-t-il prétendre que les commandements militaires anglais sont plus étrangers, dans le Canada, que les commandements empruntés à l'armée française? Sa répugnance vient-elle de ce qu'il craint l'entraînement et la concurrence d'autres jeunes gens que ceux qui appartiennent à la fédération des Gardes? Y a-t-il quelque part, un mot d'ordre pour grossir et dresser, dans la province de Québec, une armée spéciale, pour lui inculquer l'amour des armes et de la discipline, pour lui inspirer un enthousiasme qui ne s'adresserait pas directement à la Patrie canadienne? Enfin, le rédacteur-en-chef de l'Action Sociale" nous dira-t-il ce que lui et ses semblables entendent faire de ces courageux et fiers Canadiens-français, enrégimentés dans nos Gardes Indépendantes, quand, au lieu de mille, ils seront quinze ou vingt mille, peut-être davantage ?

Quand on est anti-militariste,

pourquoi, pratiquement, publiquement, généralement, donner tous les jours aux populations le spectacle de l'esprit militaire, de la discipline militaire, dans les rues, sur nos places publiques, dans nos démonstrations nationales, et jusque dans le sanctuaire de nos temples? Pourquoi, dans votre journal, Dr Dorion, prêcher et laisser prêcher les pires doctrines des sans-patrie, quand vous-même et vos camarades, avec vos drapeaux sans souillure, avec vos fanfares guerrières, avec vos clairons stridents, vous faites bouillonner dans nos veines le sang des patriotes et des soldats qui furent nos pères, quand vous sonnez le "Salut à Dieu", à ce Dieu des armées qu'adore la chrétienté entière, quand vous rendez les mères orgueilleuses de leurs enfants, si nobles dans leurs costumes de parade, et les vieillards presque jaloux de ne pouvoir faire comme eux ?

Il y a là une inexplicable anomalie, une contradiction flagrante entre les écrits et les actes. Le peuple n'est pas aussi naïf que le croient les inspireurs de l'Action Sociale". Le peuple a confiance dans ses gouvernants actuels et méprise les faiseurs de désordre. Le peuple n'aime pas les "faces à deux taillants". Voilà pourquoi la campagne politique de l'Action Sociale", faite contrairement à sa mission et manquant de sincérité, est vouée d'avance à l'insuccès.

Du "Courrier de Montmagny": "Certains échevins de la ville de Québec, unis à un certain groupe de citoyens, paraissent bien s'entendre pour paralyser les nobles efforts de l'hon. S.-N. Parent, président de la Commission du Transcontinental, afin de faire bénéficier sa bonne ville de Québec d'une belle gare et de tous les avantages qui en découleront. Nous espérons que ce différend cessera bientôt, non seulement pour le plus grand bien de la ville, mais aussi de tous les comtés voisins."

LA "VIGIE" A L'HOTEL-DE-VILLE

Le comité des Finances a, jeudi soir, unanimement recommandé, sur rapport d'expert, l'adjudication de l'impression de la Re-fonte des règlements municipaux à la Compagnie Vigie.

Hier soir, au Conseil-de-Ville, le rapport du comité a été approuvé, et le contrat adjugé à notre établissement, malgré les efforts d'éloquence des échevins Verret et Fiset, qui n'ont pu convaincre qu'un spectateur dans la galerie, qu'il a fallu mettre au "black-hole" pour le calmer.

Voici les deux votes qui ont été pris à cette occasion:

Proposé par l'échevin Verret, appuyé par l'échevin Huard:

"Que les conclusions du 1918e rapport du Comité des Finances, (re impression et refonte des règlements de la Cité), ne soient pas acceptées, mais que la soumission de la "Libre Parole", au prix de sa soumission, soit acceptée, comme étant la plus basse et la plus avantageuse.

Pour: MM. Fiset, Huard, Lantier, Lockwell, Noreau, Pouliot, St-Pierre, Verret.—8

Contre: MM. Campbell, Cannon, Collier, Cummings, Dinan, Drouin, Hogan, Lemay, Létourneau, Messervy, Mulrooney, Picard, Pouliot, Samson.—13.

2e amendement: Proposé par l'échevin Verret, appuyé par l'échevin Fiset:

"Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit référé au comité des Finances pour reconsidération."

Pour: MM. Fiset, Huard, Lemay, Lockwell, Noreau, St-Pierre, Verret.—7.

Contre: MM. Campbell, Cannon, Collier, Drouin, Hogan, Létourneau, Messervy, Mulrooney, Picard, Pouliot, Samson.—13.

Le rapport est alors adopté sur division. L'échevin Pouliot, qui avait la veille concouru à l'adoption du rapport, a hier soir trouvé le moyen de voter pour et contre, sans doute pour remercier la "Libre Parole" de l'éreintement qu'elle lui a récemment administré. On ne peut se lasser d'admirer ces gens qui votent des deux côtés: cela peint les caractères.

Il n'y avait pas de quoi faire tant de tapage.

Nous obtenons ce contrat d'impressions simplement parce que notre soumission était la plus avantageuse, c'est tout simple.

ENCORE LE DOUBLE JEU

L'Événement a l'air tout stupide devant la nouvelle suivante, qu'il répète en ayant grand soin de l'atténuer:

Un singulier article de la "Tribune" de Winnipeg (Dépêche spéciale.)

Winnipeg, 10.—Le Winnipeg Tribune a publié hier un article sur la question de la défense navale, au cours duquel il attaque violemment la province de Québec comme étant la cause de l'attitude du gouvernement fédéral sur cette question.

Nous comprenons l'hébetement de l'Événement. Pendant que lui et les autres journaux bleus et nationalistes de langue française, jusqu'à l'Action Sociale, tirent à boulets rouges sur le gouvernement Laurier, l'accusant de livrer le Canada au vortex du militarisme pour faire sa cour aux provinces anglaises, voilà un autre adversaire du gouvernement, le "Winnipeg Tribune", qui jette le cri de trahison contre Laurier le Frenchman, disant que c'est la province de Québec qui mène le gouvernement.

On conçoit que l'organe bleu trouve cela bien "singulier."

Au lieu de sa prétendue "dépêche spéciale" de six lignes, que n'a-t-il reproduit le texte même de l'article de son ami de Winnipeg, que la Montreal Gazette lui avait apporté le jour même? Il se garde bien d'en rien faire, car ce serait la plus belle réfutation de ses sottises tirades nationalistes.

Nous allons y suppléer. Voici en quels termes les tories de l'Ouest lancent leur séditionnel appel aux armes.

"C'est le temps de parler net (Time for plain speaking)," tel est le titre de l'article en question, que nous allons traduire:

"Pour des motifs que le commun des Canadiens comprend parfaitement, le gouvernement Laurier semble obstinément résolu à imposer au pays une marine de sa façon au lieu de se joindre aux autres colonies en payant le tribut que permet l'importance de ce pays pour mettre la marine royale à la hauteur des nécessités de l'Empire."

Ceci est faux, car, s'il faut en croire les dernières dépêches, les autres grandes colonies, l'Australie, la Nouvelle-Zélande elle-même, sont enchantées d'abandonner l'idée du tribut pour adopter la méthode suggérée par le parlement canadien.

"Dans une déclaration réputée officielle, le câble nous informe ce matin que le Canada veut avoir sa marine à lui, et que la grande raison est la liberté constitutionnelle de l'Etat, à laquelle doit être subordonnée toute question de stratégie, si importante qu'elle soit. Comment les besoins stratégiques, qui sont tout quand il s'agit d'assurer le succès des armes de l'Empire en cas de guerre — et c'est là le grand point — peuvent-ils être subordonnés à des considérations constitutionnelles imaginaires, voilà ce qu'on ne fera jamais comprendre à la moyenne du peuple canadien; s'il a seulement l'honneur, la dignité et le patriotisme de l'insecte de la fable, il y a là quelque chose qu'il fera payer cher, le temps venu, à ce gouvernement qui se laisse mener par Québec."

Encore une monstrueuse contorsion des faits; on sait en effet que la Chambre des Communes, à l'unanimité, conservateurs compris, a proclamé par son vote le principe d'autonomie.

"Quelles libertés constitutionnelles abdiquerions-nous, nous qui formons un élément si important dans la nation britannique, nous qui sommes tout aussi intéressés que le peuple du Royaume-Uni lui-même à sa défense et à son salut, si nous nous joignons au reste de l'Empire pour organiser la défense sous la direction des meilleures têtes de l'Empire? Voilà la question à laquelle les Canadiens exigent une réponse de Laurier, et cette réponse, ils veulent l'avoir sur le champ, et claire et nette."

C'est notre opinion, et nous croyons que c'est aussi celle des neuf-dixièmes des vrais Britishers qui habitent le Canada, que cette rengaine de "liberté constitutionnelle" n'est qu'une misérable défile, un prétexte, un subterfuge pour détourner l'attention du public des véritables raisons qui se cachent derrière le refus obstiné du gouvernement Laurier de se rendre de bonne grâce aux désirs et aux aspirations des Britishers du Dominion, et qui lui ont fait imaginer ce ridicule système où l'intérêt principal est subordonné à cette idiote chimère de "liberté constitutionnelle."

"Il faut mettre fin à cette hypocrisie, à ce marchandage, et, disons le mot comme beaucoup le

pensent, à cette trahison inspirée par le fanatisme de race. L'intérêt de l'Empire ne saurait y être subordonné. Que tous les Britishers du Canada se lèvent donc comme un seul homme pour exiger que la Dominion fasse toute sa part, qu'il se rallie à la défense de l'Empire auquel la vraie liberté doit tout, non seulement au Canada, mais dans le monde entier!"

La Montreal Gazette donne cela comme "un cri de l'Ouest," et raconte que ce cri a créé une grosse sensation à Winnipeg. Nous ne croyons pas que ce farouche appel, lancé à dessein au moment où sir Wilfrid s'apprête à visiter les nouvelles provinces, produise plus d'effet là-bas qu'ici, où l'on se moque sans colère contre ces accès périodiques de fanatisme.

On la connaît, cette "stratégie primordiale", intrinsèques-Britishers de l'Ouest; elle ressemble à s'y méprendre à celle des vieux bleus de Québec. Ce n'est pas l'intégrité de l'Empire qui vous inquiète, c'est: Ote-toi de là que je m'y mette! Si vous pouviez donc une bonne foi, après près de quinze ans de purgatoire, reprendre le pouvoir, la défense de l'Empire irait se promener comme du temps où sir John Macdonald refusait carrément toute contribution militaire, et où sir Charles Tupper se vantait d'avoir tué, à lui tout seul, la Ligue de fédération impériale.

Le 29 août 1908, l'Action Sociale" publiait une lettre de Mgr Langevin où il était dit:

"Certainement, ce brave abbé ne parle pas au nom de son évêque, Mgr Pascal, absent en Europe et qui n'approuverait pas ces lettres."

Réponse: Mgr Pascal est revenu et a publiquement confirmé son imprimatur à l'abbé Bérubé.

Un défenseur de la religion

Qui attaque les prêtres

L'Événement" barbote. Il n'avait évidemment pas reçu les dernières nouvelles quand il a publié son article de mercredi sur la "brûlante question".

Il en est encore à remâcher le vieux cliché, archi-usé, du "gouvernement qui a froidement sacrifié les droits des catholiques et des Canadiens-français du Nord-Ouest," etc.

Il ne connaissait pas encore le changement d'opinion qui s'est opéré en ces derniers temps sur cette question des écoles et de la colonisation du Nord-Ouest. Il ignorait que tous les ecclésiastiques qui sont allés au Nord-Ouest ont fait comme le rév. M. Lambert, ont comme lui constaté que nos compatriotes y sont chez eux tout aussi bien que dans la province de Québec;

Que les prêtres du diocèse de Mgr Légal n'ont rien dit, — encore un barbottage du confiseur;

Que la prétendue protestation des prêtres du diocèse de Mgr Pascal est un document apocryphe désavoué par ceux mêmes dont la signature y figurait;

Que M. l'abbé Bérubé a toujours eu, et encore la confiance et l'approbation de Son Ordinaire;

Que Sa Grandeur Mgr Pascal vient de lui donner son imprimatur au bas d'un mémoire où le régime scolaire du Nord-Ouest est représenté comme supérieur sur certain point à celui de la province de Québec;

Que ceux qui osent accuser le curé de Vonda de vénalité et de trahison s'exposent à être poursuivis sans merci.

L'Événement" ferait mieux de se tenir au courant des événements s'il veut discuter sensé-ment.

Nous comprenons que cela lui fasse mal au cœur de se voir briser dans la main l'une de ses dernières armes politiques contre le gouvernement Laurier. Ne plus pouvoir renouer sa vieille ritournelle: "Laurier traître à sa race, à sa religion", c'est dur.

Mais enfin, puisque tout le monde revient peu à peu des anciennes préventions contre le Nord-Ouest; puisque l'archevêque de Saint-Boniface lui-même invite les Canadiens-français en quête de nouvelles terres à aller s'établir dans les nouvelles provinces; puisqu'on reconnaît aujourd'hui que les catholiques trouvent là-bas d'amples avantages pour l'éducation de leurs enfants, pourquoi l'Événement"

EUGENE LECLERC AGENT GENERAL D'ASSURANCE 88, rue ST-PIERRE, QUEBEC. NORWICH UNION INSURANCE SOCIETY Ltd. DE NORWICH, ANGLETERRE. QUEBEC FIRE INSURANCE COY. NEW-YORK PLATE GLASS Ins. Coy.

persisterait-il tout seul à avoir raison contre tout le monde ?

Après tout, s'il tient mordicus à se rendre ridicule, à son aise!

Ce qu'on ne lui permettra pas impunément par exemple, c'est de vomir l'insulte à la face des prêtres qui ne pensent pas comme lui.

Citons, à sa confusion, quelques-unes des insanités qui viennent de lui échapper:

"La Vigie, l'organe avant tout des hôteliers de Québec, prend la défense de M. l'abbé Bérubé, de Vonda, dans la Saskatchewan, et de M. le curé Lambert de Beauceville, dans la province de Québec."

Nous comprenons que M. l'abbé Bérubé ait besoin d'être défendu et beaucoup défendu, comme le disait M. Alexandre Tascheur de son client M. Turgeon, mais ce qui nous épaté, c'est de voir le zèle intempestif déployé par M. Barthe au sujet de M. le curé Lambert, dont le nom apparaît dans la Vigie sans rime ni raison.

Va-t-on changer le proverbe et dire de lui: Qui l'excuse l'accuse ?

M. l'abbé Bérubé a déjà fait plusieurs diocèses avant d'arriver à Vonda, et il en fera plusieurs autres, du moins tant qu'il restera l'agent salarié du gouvernement actuel, c'est-à-dire du gouvernement qui a froidement sacrifié les droits des catholiques et des Canadiens-français du Nord-Ouest.

Mais nous voulons faire plus en confondant une fois de nouveau et ceux qui ont sacrifié les droits de nos co-religionnaires et de nos compatriotes et ceux qui par aveugle partialité ou pour tout autre motif non moins avouable, se constituent, moyennant ou sans finance, les défenseurs de la plus noire des trahisons.

Nous voulons aussi et du même coup démontrer l'ignorance crasse et la perfidie sans nom du scribe qui barbouille dans l'organe du parentisme la compromettante défense de ceux qui se font les instruments des puissances du jour."

Tout cela est d'une méchanceté diabolique. Avons-nous besoin de répéter que la Vigie n'est pas l'organe des hôteliers, qu'elle est la propriété d'une compagnie tout aussi respectable que celle de l'Événement" ?

Voyez la malice venimeuse avec laquelle ce menteur commente son article, en établissant dès la première phrase une promesse d'entre deux prêtres et un journal qu'il représente faussement comme le champion de la bouteille. Serpent, va!

La présentation ainsi faite, tout semble permis à ce défenseur de la foi. Aussi accable-t-il, et M. l'abbé Bérubé, et M. l'abbé Lambert, d'insolentes diatribes. Le premier "a besoin d'être défendu"; c'est "l'agent salarié" du gouvernement qui a sacrifié.... on connaît le refrain. Le second s'excuse, donc il s'accuse; son crime est d'être allé à Vonda et d'avoir prêt main-forte à son ami l'abbé Bérubé. L'un et l'autre sont représentés en révolte ouverte contre le Pape et les évêques.

Et, après cela, quels sont donc ces "partisans aveugles" qui, moyennant finance ou non, se constituent les défenseurs de la plus noire des trahisons ? En lâche reptile, l'Événement" n'ose plus les désigner par leur nom, mais il s'est arrangé pour que le lecteur comprenne que ces traitres, ces vendus, ces schismatiques, sont ces deux prêtres, les seuls nommés dans son article.

Heureusement, cela ne prendra pas: la ficelle est trop grosse. S'il est un vice que le peuple a en horreur, c'est l'hypocrisie. Les plus dévotes bonnes femmes qui lisent l'Événement" se disent: Voyez-vous ça, ce rédacteur qui, sous prétexte de défendre la religion, insulte ses ministres. C'est un fiéffé hypocrite. Défions-nous en! Et on ne le croira plus.

On a remarqué que le Dr Michel Fiset, sans doute épuisé par sa dépense d'hydrogène carboné contre la Vigie hier soir, est immédiatement sorti de la salle pour aller renouveler sa provision d'oxygène.

Rien de cassé, excepté le quorum. Son absence a fait manquer l'adoption du règlement du marché Jacques-Cartier.

On aimerait savoir qui s'est permis de mettre la signature de l'abbé LeFloch au bas de la fameuse lettre à Monseigneur ? ?

Par la même occasion aussi, qui a rédigé cette lettre collective ?

Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à 5.00 p.m., VENDREDI, 3 SEPTEMBRE 1909, des soumissions portant la suscription: "Soumission pour l'école à Grosbois, Québec." On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formulaires fournis par le ministère des Travaux publics, aux conditions mentionnées dans ces formulaires. On peut consulter les plans et devis au bureau de M. Albert Déry, ingénieur résident, bureau de poste, Québec, ainsi qu'au ministère des Travaux publics, à Ottawa. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, payable à l'honorable ministre des Travaux publics, égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission. Par ordre, NAPOLÉON TESSIER, Secrétaire. Ministère des travaux publics, Ottawa, 17 août 1909.

SOUSSIONS DES SOUMMISSIONS adressées au sousigné, à Ottawa, sous pli cacheté, et marquées sur l'enveloppe: "Soumission pour un nouveau steamer en acier pour le service de la Quarantaine" seront reçues jusqu'à midi. Le 13e jour de septembre 1909 pour la construction d'un steamer en acier pour le service (en eau salée) de la Quarantaine de Halifax, Nouvelle-Ecosse, des principales dimensions suivantes: longueur, 89 pieds 3 pouces; largeur de la cale, 12 pieds 6 pouces; largeur de la coque, 12 pieds 6 pouces; dans la province de Nouvelle-Ecosse. On peut se procurer les plans et devis sur demande au Ministère de l'Agriculture à Ottawa, jusqu'au 11e jour de septembre 1909. Les soumissions ne seront reçues que de constructeurs titulaires possédant des chantiers de construction navale. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à dix pour cent du montant total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne ou compagnie soumissionnaire refuse de passer contrat avec le Ministère ou ne peut compléter la construction du steamer. Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Les journaux qui reproduiront cet avis sans l'autorisation du Ministère n'en seront pas payés. A. L. JARVIS, Sous-Ministre intérimaire de l'Agriculture. Ottawa, Canada, 4 août 1909.

Résumé des règlements concernant les terres du Nord-Ouest Canadien. TOUTE personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section — 160 acres plus ou moins — de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le possesseur devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour un quart de section n'importe quel l'agence, à certaines conditions: par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon. Devoirs.—Séjour de six mois sur le terrain et mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à tout moment de son homestead, sur une forme d'au moins 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur. Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien, sera la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3 l'acre. Devoir:—Devs résider six mois chaque année au cours des six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead—et cultiver 50 acres en six ans. Un colon qui aurait fait ses droits de colon et ne pouvant obtenir la préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre. Obligations:—Résider six mois chaque de trois années, cultiver 50 acres et y construire une habitation valant \$500. W. W. CORY, N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. TABAC Champlain A fumer et chiquer